

Présentation du budget primitif 2023 du Département de la Vendée

Le budget primitif (BP) 2023 du Département présente la particularité de ne pas reprendre les résultats et les reports issus de la gestion antérieure, contrairement à ce qui était pratiqué depuis 2015 ; ce changement implique d'effectuer ces opérations au budget supplémentaire (BS) en avril 2023.

Le BP 2023 intervient dans un contexte économique impactant fortement ses grands équilibres (prix élevés de l'énergie, forte inflation).

Malgré cet environnement, il démontre la volonté de mettre en œuvre les priorités départementales tout en tenant compte du caractère incertain des principales recettes.

I- Les grands chiffres du budget primitif 2023

Le budget 2022 du Département de la Vendée se compose d'un budget principal et de cinq budgets annexes (équilibrés au besoin par une subvention d'équilibre intégrée au budget principal) dont le montant consolidé est le suivant en mouvements budgétaires :

Budget principal	907,38 M€
Budget annexe du Foyer Gilbert-de-Guerry	11,59 M€
Budget annexe du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation	9,52 M€
Budget annexe des activités commerciales des sites départementaux	1,03 M€
Budget annexe des spectacles départementaux	3,52 M€
Budget annexe du Centre de Santé départemental	1,56 M€

L'encours de dette du Département, au titre de l'ensemble de ses budgets, s'élève à 233,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2023 (-17,7% par rapport au BP 2022).

Pour le budget principal, la répartition entre section de fonctionnement et d'investissement et entre dépenses et recettes est la suivante en mouvements réels :

Section du budget principal	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	180,64 M€	95,13 M€
Section de fonctionnement	624,55 M€	710,06 M€
Total général du budget principal	805,19 M€	805,19 M€

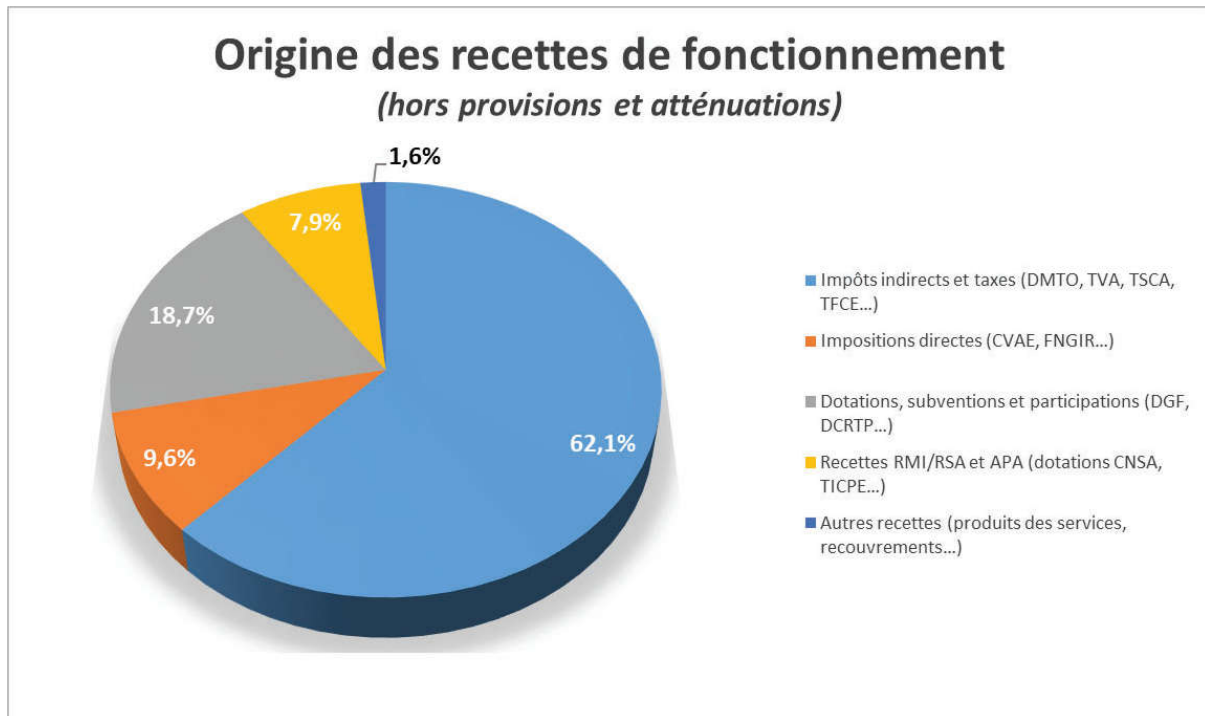
Compte tenu du niveau des recettes et dépenses de fonctionnement, l'épargne brute prévisionnelle (résultant de la différence entre ces deux éléments) dégagée au présent budget s'élève à 85,5 millions d'euros ; l'épargne nette prévisionnelle (obtenue après soustraction du remboursement du capital des emprunts) atteint quant à elle 52,6 millions d'euros.

La capacité de désendettement prévisionnelle (résultant du rapport entre endettement et épargne brute) du Département s'élève en prévision à 2,73 années.

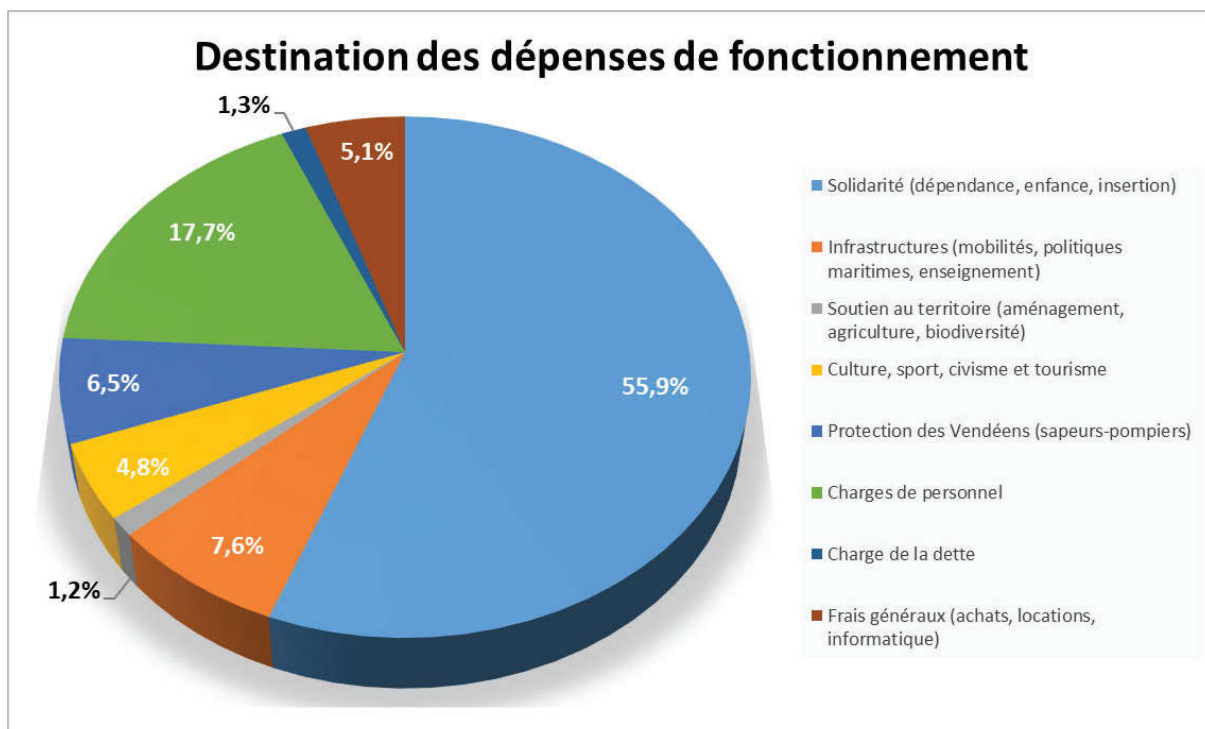
II- La structure des ressources et des charges en 2023

A. La section de fonctionnement

En mouvements réels, la section de fonctionnement s'élève en recette à 710,1 millions d'euros, en hausse de 4,5% (par rapport au BP 2022 hors résultat), et à 624,55 millions en dépense, en hausse de 4,9% (par rapport au BP 2022). En détail, elle se présente comme suit pour les recettes :

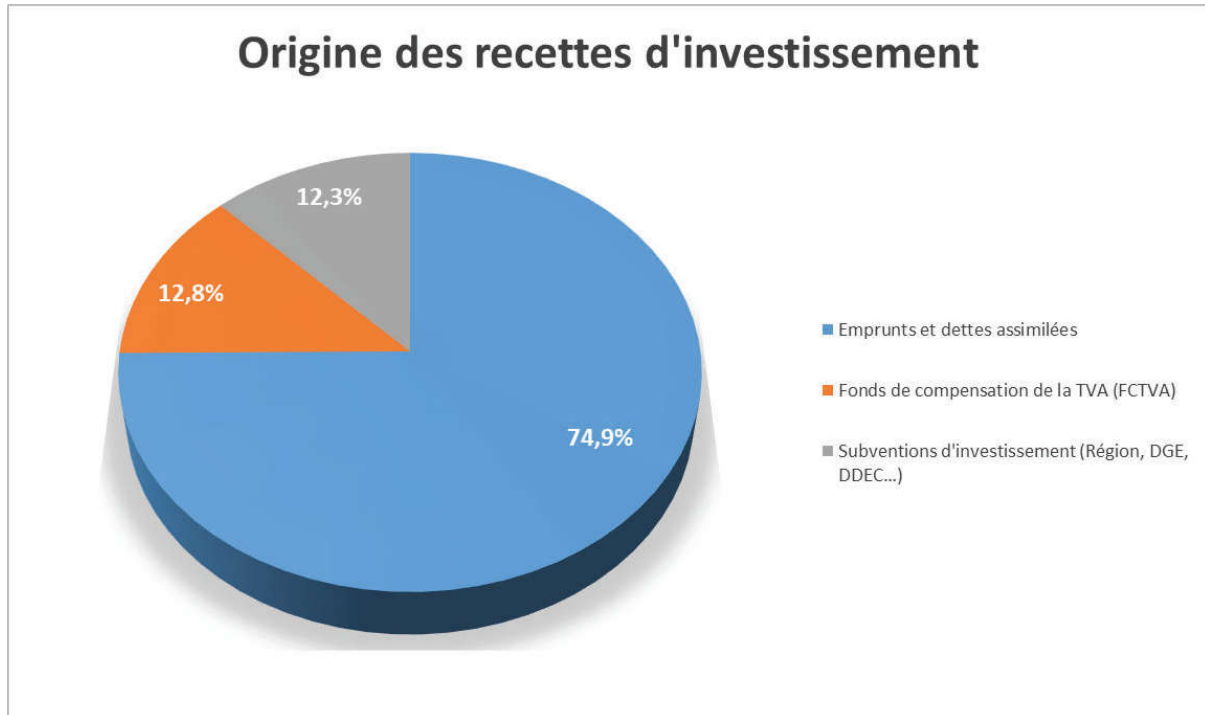


En ce qui concerne les dépenses, la déclinaison effectuée est la suivante :

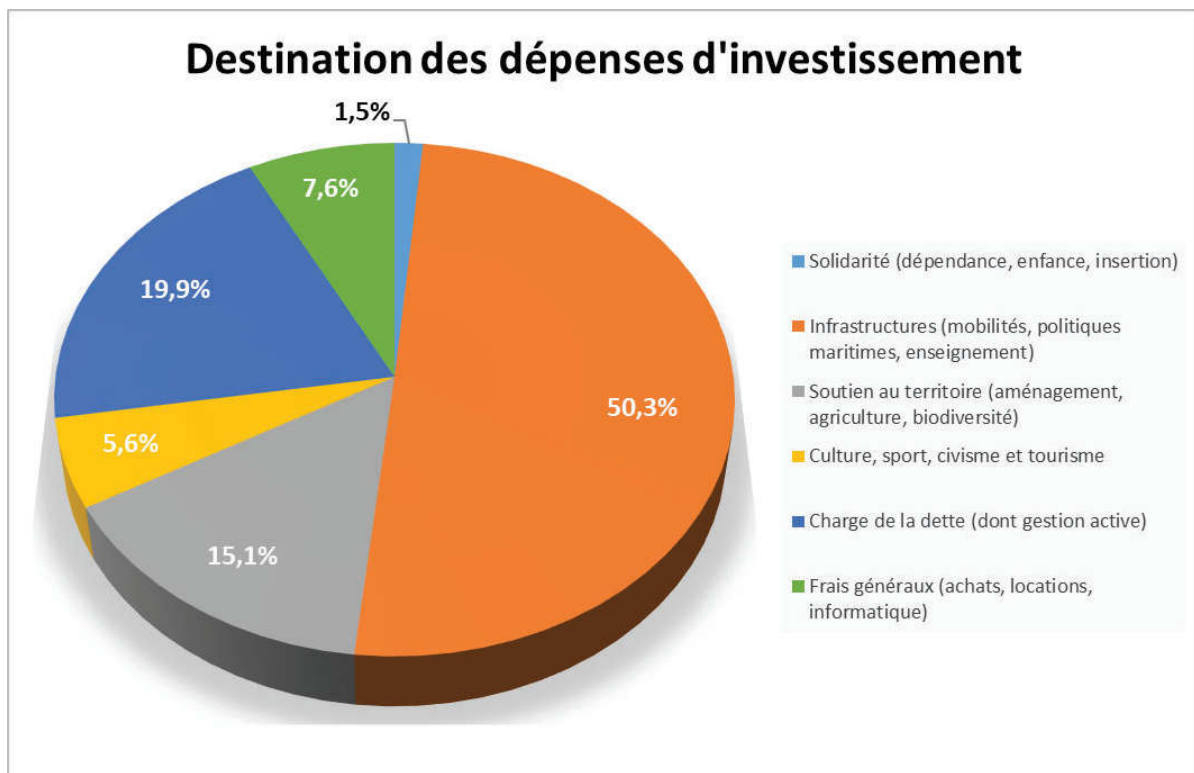


B. La section d'investissement

En mouvements réels, la section d'investissement s'élève à 95,1 millions d'euros en recette, en hausse de 261,3% (par rapport au BP 2022 hors résultat), et à 180,6 millions en dépense, en baisse de 6,1% (par rapport au BP 2022 hors résultat). En détail, elle se présente comme suit pour les recettes :



Le BP 2023 étant construit sans repris des résultats, un emprunt prévisionnel de 70 M€ est intégré, ce qui explique la forte progression des recettes d'investissement retraitées des résultats en 2022. Au BS 2023, ce montant sera ajusté à la baisse grâce à l'autofinancement dégagé par le résultat de l'exercice 2021.



III- Les priorités du budget primitif 2023

A. Solidarité : dépendance, insertion et enfance / famille

Dans le domaine de la dépendance, le Département prévoit de soutenir les personnes âgées, tant pour le maintien à domicile que l'accueil familial ou en établissement, et le personnel des structures social et médico-sociales, via les revalorisations salariales induites par le Ségur de la Santé ; pour le handicap, il accompagne notamment l'accueil en établissement. Une action nouvelle est engagée pour la mise en œuvre d'un soutien à l'habitat inclusif via l'octroi d'une aide à la vie partagée.

En ce qui concerne l'insertion, le Département continue son accompagnement social et d'insertion sociale et professionnelle, via le plan Vendée insertion, et le soutien aux familles en difficultés.

Pour l'enfance et la famille, le Département poursuit son action en faveur de l'enfance et de la petite enfance, de la parentalité et de la famille ; il accompagne l'accueil familial, via ses assistants familiaux, celui en structures (ouverture de nouvelles places, Foyer de l'Enfance) et la prise en charge des MNA.

B. Infrastructures : mobilités, politiques maritimes et enseignement

Pour les mobilités, le Département augmente en 2023 les moyens alloués à la voirie (désenclavement, plan stratégique ouvrages d'art, entretien du réseau routier) et aux mobilités (acquisition d'abribus, continuité territoriale avec l'Ile d'Yeu), avec un projet phare : 35 M€ ouverts pour le vélo du quotidien.

Dans le domaine maritime, il poursuit son accompagnement dans le domaine de la pêche et engage plusieurs opérations conséquentes sur ses infrastructures portuaires, notamment aux Sables d'Olonne (30 M€ pour la porte éclusée du port de commerce).

En ce qui concerne l'enseignement, le Département accroît les moyens dédiés à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges, en ouvrant plusieurs opérations nouvelles pour 34 M€ et poursuit son soutien à l'enseignement supérieur (ICES, pôle universitaire...).

C. Soutien au territoire : aménagement, agriculture et biodiversité

Dans le domaine de l'aménagement et de l'Habitat, le Département augmente fortement son action en soutenant l'action de l'OPH Vendée Habitat dans le cadre du plan logement pour le logement des actifs (6 M€) et la mise en œuvre du nouveau programme pour le logement et l'aménagement.

En ce qui concerne l'agriculture et l'eau, le Département poursuit son action envers le monde agricole et son accompagnement en faveur de l'eau (assainissement, ressource en eau et milieux aquatiques).

Pour la biodiversité et le climat, le Département continue son intervention sur les espaces naturels sensibles et les plantations engagées dans le cadre de son plan biodiversité et climat.

D. Culture, sport, civisme et tourisme

Dans le domaine culturel, le Département poursuit la valorisation de ses sites culturels, soutient les manifestations organisées en Vendée et la valorisation du patrimoine ; il poursuit également son accompagnement des associations et manifestations sportives et son action pour le civisme.

Pour le tourisme, il prévoit les moyens nécessaires à la mise en œuvre du nouveau schéma touristique.

E. Protection des Vendée (financement des sapeurs-pompiers)

En 2023, le Département renforce significativement les moyens qu'il alloue au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour son action au service des Vendéennes et des Vendéens (+3,7 M€).